

L'Hôpital de Timmins et du district

Plan d'accessibilité pluriannuel

2021-2025

Le 17 juin 2024

Résumé directif

La Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO) a été adoptée en 2001 afin « d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées et de prévoir leur participation au repérage, à l'élimination et à la prévention des obstacles à leur pleine participation à la vie. » La Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) a été adoptée en 2005 dans le but d'assurer « l'accessibilité pour tous d'ici 2025. » Les règlements de la LAPHO dont le Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (RNAI) définissent des cibles d'accessibilité précises, y compris un échéancier quant à la conformité aux diverses exigences du RNAI. Parmi ces exigences, on retrouve l'obligation d'avoir un Plan d'accessibilité pluriannuel.

Ce plan pluriannuel est un plan quinquennal décrivant les mesures que prendra l'Hôpital de Timmins et du district (HTD) pour mieux repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées qui utilisent l'hôpital, qui y travaillent ou qui y rendent visite, notamment les patients, le personnel (y compris les membres potentiels du personnel), les étudiants, les fournisseurs, les visiteurs et les bénévoles.

Ce plan a été élaboré en collaboration avec le comité de la haute direction (CHD) et a été approuvé par la présidente-directrice générale (PDG) de l'Hôpital.

INDEX

| 1. | Objectifs du plan | Page | 4 |
|----|--|------|---|
| 2. | Définitions | Page | 4 |
| 3. | Description de l'Hôpital de Timmins et du district | Page | 6 |
| 4. | Engagement de l'Hôpital en matière d'accessibilité | Page | 6 |
| 5. | Comité sur l'accessibilité | Page | 6 |
| 6. | Méthodologies pour le repérage d'obstacles | Page | 7 |
| 7. | Processus d'examen et de surveillance | Page | 7 |
| 8. | Plan de communication | Page | 8 |
| 9. | Initiatives d'élimination des obstacles 2021-2025 | Page | 9 |

1. Objectifs du plan

Ce plan a pour but de :

- 1. décrire le processus qu'entreprend l'HTD pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles quant à l'accessibilité;
- 2. décrire les mesures que prendra l'HTD pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles quant à l'accessibilité;
- 3. décrire la façon dont l'HTD mettra ce plan à la disposition du public.

2. Définitions

Par « handicap », on entend :

- a. tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie, et, notamment, le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif;
- b. un état d'affaiblissement mental ou une déficience intellectuelle;
- c. une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
- d. un trouble mental;
- e. une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité* professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail.

Par « obstacle », on entend toute chose qui empêche une personne handicapée de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son handicap, notamment un

obstacle physique ou architectural, un obstacle au niveau de l'information ou des communications, un obstacle comportemental, un obstacle technologique, une politique ou une pratique.

Les <u>obstacles architecturaux et physiques</u> font référence à des caractéristiques d'immeubles ou d'espaces qui posent problème pour les personnes handicapées, par exemple :

- les couloirs, les toilettes et les entrées qui sont trop étroits pour accommoder un fauteuil roulant, un scooter électrique ou une marchette;
- les comptoirs qui sont trop hauts pour une personne de petite taille;
- un éclairage insuffisant pour les personnes ayant un trouble de la vision;
- des poignées de porte qui sont difficiles à tourner pour les personnes atteintes d'arthrite;
- des espaces de stationnement qui sont trop étroits pour un chauffeur en fauteuil roulant;
- des téléphones qui ne sont pas munis d'appareils de télécommunication pour les personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes.

Les <u>obstacles au niveau de l'information et des communications</u> font référence aux situations où il est difficile pour une personne de comprendre des renseignements, par exemple :

- du texte imprimé qui est trop petit pour être lu;
- des sites Web qui ne sont pas accessibles aux personnes qui n'utilisent pas la souris ou qui ne sont pas capables d'utiliser la souris;
- des enseignes qui ne sont pas claires ou qui sont difficiles à comprendre;
- une personne qui parle fort lorsqu'elle parle à une personne avec un trouble auditif.

Les <u>obstacles comportementaux</u> font référence aux situations où une personne fait preuve de discrimination envers des personnes handicapées, par exemple :

- penser que les personnes handicapées sont inférieures;
- présumer qu'une personne qui a un trouble de la parole ne peut vous comprendre;
- un membre du personnel responsable du service à la clientèle qui ignore un client en fauteuil roulant.

Les <u>obstacles technologiques</u> font référence aux technologies qui ne peuvent être modifiées pour supporter des dispositifs d'assistance, par exemple :

• un site Web qui ne supporte pas un lecteur d'écran.

Les <u>obstacles organisationnels</u> font référence aux politiques, aux pratiques ou aux procédures d'une organisation qui font preuve de discrimination contre les personnes handicapées, par exemple :

- un processus d'embauche qui n'est pas ouvert aux personnes handicapées;
- l'annonce de messages importants par interphone que les personnes ayant un trouble auditif ne peuvent bien comprendre.

3. Description de l'Hôpital de Timmins et du district

L'Hôpital de Timmins et du district (HTD) est un hôpital de recours et d'enseignement de niveau C pleinement agréé (Agrément Canada) servant la population de la ville de Timmins et du district de Cochrane ainsi que celle des régions avoisinantes des districts de Timiskaming, de Sudbury et d'Algoma. L'HTD se fait un devoir de fournir des services de soins de santé qui répondent aux besoins de la communauté et de la région desservie. Il offre une gamme complète de soins médicaux, chirurgicaux, intensifs et pédiatriques, de soins à la mère et au nouveau-né ainsi que de soins de longue durée. En outre, il assure à l'échelle du district la prestation d'un large éventail de services de santé mentale et de services d'éducation. L'HTD compte 134 lits et environ 800 membres du personnel de première ligne et 70 médecins au sein de son personnel. L'Hôpital est un chef de file en matière de télécommunications et d'appareils diagnostiques de pointe qui permettent de relier les médecins et le personnel aux médecins praticiens et aux spécialistes d'un bout à l'autre du pays.

4. Engagement de l'Hôpital en matière d'accessibilité

L'HTD s'engage à traiter toutes les personnes de manière à leur permettre de maintenir leur dignité et leur autonomie. Nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances. L'HTD s'engage à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun. Nous le ferons en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité et en satisfaisant aux exigences en matière d'accessibilité aux termes de la LAPHO.

5. Comité sur l'accessibilité de l'HTD

En vertu de l'autorisation de la présidente-directrice générale (PDG) de l'HTD, le comité sur l'accessibilité peut :

- examiner les politiques, les pratiques, les programmes et les services qui représentent ou pourraient représenter des obstacles pour les personnes handicapées et faire des recommandations aux fins d'amélioration;
- examiner la rétroaction provenant de sources internes et externes en ce qui concerne les obstacles pour les personnes handicapées et y répondre en conséquence;
- surveiller la mise en œuvre de la Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario et du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées par l'Hôpital et sa conformité continue;
- agir à titre de liaison auprès de la communauté et des agences externes appropriées quant à la planification de l'accessibilité;
- veiller au *Plan d'accessibilité* (c.-à-d., faire des examens, des recommandations et des mises à jour) et le mettre à la disposition du public.

La PDG de l'Hôpital a nommé l'agent en chef des ressources humaines en tant que responsable principal du comité sur l'accessibilité et coordonnateur de la santé et de la sécurité.

6. Méthodologies pour le repérage d'obstacles

| Méthodologie | Description |
|---------------------------------------|--|
| Exigences quant à l'accessibilité | Conformité aux exigences actuelles et |
| | changements aux lois et aux règlements |
| | applicables |
| | Surveillance des activités antérieures pour |
| | assurer une conformité continue |
| Enjeux, préoccupations et suggestions | Plaintes et suggestions reçues par l'entremise |
| concernant les patients | des questionnaires de congé |
| Enjeux, préoccupations et suggestions | Enjeux, préoccupations et suggestions que |
| concernant les visiteurs | reçoivent les membres du personnel |
| | responsable de l'accueil (réception, |
| | inscription, imagerie diagnostique, dialyse, |
| | chirurgie de jour et endoscopie) |
| Rétroaction des employés | Membres du personnel qui font part |
| | d'enjeux, de préoccupations et de |

| | suggestions découlant de formation sur l'accessibilité |
|--|--|
| Enjeux et préoccupations sur la gestion du risque | Enjeux et plaintes communiqués par l'entremise de rapports d'incident et d'inspections des lieux |
| Enjeux et préoccupations provenant du comité sur l'accessibilité | Enjeux et préoccupations provenant des membres du comité |
| Examen des projets de construction | Préoccupations et enjeux découlant de rénovations et de nouveaux projets de construction |
| Mécanisme de rétroaction en ce qui concerne l'accessibilité | Courriels (enjeux, préoccupations et suggestions) reçus à l'adresse électronique de l'hôpital consacré à l'accessibilité |

7. Processus d'examen et de surveillance

Le comité sur l'accessibilité tiendra des réunions tous les trois mois au moins afin de surveiller l'évolution. Les dates et les heures des réunions seront déterminées lors de la première réunion de l'année par les membres du comité qui sont présents. Le président du comité sur l'accessibilité peut modifier l'heure ou la date d'une réunion si la moitié des membres comptent être absents.

8. Communication du Plan

Le Plan d'accessibilité de l'Hôpital sera publié sur le site Web de l'Hôpital et une copie imprimée sera disponible auprès du bureau de l'administration. Le Plan d'accessibilité sera aussi disponible sous forme de média substitut, au besoin.

9. Initiatives d'élimination des obstacles 2021-2025

| Type d'obstacle | Préoccupation ou enjeu | occupation ou enjeu Plan F | | Date d'achèvement prévue |
|---------------------------|--|---|-------------------------------------|---|
| Comportemental | Priorités concurrentes en raison de budgets limités et des charges de travail | Fournir une formation de perfectionnement annuelle sur la conformité à la LAPHO au groupe de leadership | Coordonnateur de l'accessibilité | Par le 31 mars chaque année |
| Comportemental | (réception, inscription, imagerie diagnostique, clinique de | Fournir une formation sur le service à la clientèle tenant compte de l'accessibilité aux nouveaux membres du personnel d'accueil | Gestionnaires d'unité | Continu, faisant partie de l'orientation de l'Hôpital |
| | physiothérapie et des fractures, unité de santé mentale, chirurgie, endoscopie et dialyse) | Fournir une formation de perfectionnement annuelle sur les services accessibles à la clientèle à tous les membres du personnel d'accueil | Gestionnaires d'unité | Par le 31 mars chaque année |
| Physique et architectural | Encombrement sur la promenade près des escaliers | Élaborer et mettre en œuvre des normes pour les aires de repos | Gestion du risque | Dès que possible |
| Physique et architectural | Encombrement périodique sur la promenade près de la boutique de campus et de l'amphithéâtre | Élaborer et mettre en œuvre une politique relative aux événements périodiques sur la promenade qui nécessitent des mesures de rechange quant à l'accessibilité | Gestion du risque | Dès que possible |

| Physique et architectural | Encombrement des couloirs dans les unités cliniques | Élaborer une politique et des procédures visant à réduire l'encombrement | Gestionnaires cliniques, responsables de la gestion du risque et de la santé et sécurité au travail | Continu |
|---------------------------|---|---|---|--------------|
| Physique et architectural | Entretien préventif et d'urgence des éléments d'accessibilité et des perturbations temporaires | Réaliser l'entretien des éléments d'accessibilité physiques et architecturaux dans les espaces publics | Service de l'entretien | Continu |
| Physique et architectural | Cabines de toilette accessibles qui manquent d'espace pour les personnes en fauteuil roulant et les aidants | Améliorer l'accessibilité dans les cabines au rez-de- chaussée | Comité sur l'accessibilité | 31 mars 2022 |
| Physique et architectural | Conformité de toutes nouvelles constructions ou rénovations aux exigences techniques définies dans la LAPHO dans l'ensemble des espaces pertinents, dont les suivants : • stationnement accessible; • sentiers extérieurs piétonniers; • salles à manger extérieures pour le public; • comptoirs de service; • guides fixes pour les files d'attente; • aires d'attente; | Assurer la conformité aux exigences réglementaires de la construction et des rénovations touchant les espaces publics | Approvision- nement et entretien | Continu |

| | entretien des éléments d'accessibilité. | | | |
|--|--|---|--|------------------|
| Physique et architectural | Les portes de la promenade menant à l'imagerie diagnostique n'ont pas d'accès automatique. Des rendez-vous après les heures régulières sont nécessaires pour ouvrir les deux portes. | Installer des ouvre-portes aux deux entrées de l'imagerie diagnostique sur la promenade | Entretien | 30 novembre 2022 |
| Obstacles au niveau de l'information et des communications | L'appel par interphone dans les services d'urgence, l'imagerie diagnostique, la chirurgie de jour et la clinique de physiothérapie et des fractures n'est pas approprié pour les personnes ayant un trouble auditif. | Élaborer et mettre en œuvre un processus d'appel approprié qui tient compte du handicap du patient | Gestionnaires d'unité | 31 mars 2022 |
| Obstacles au niveau de l'information et des communications | La police sur certaines enseignes faites au sein des services n'est pas appropriée (cà-d., la taille et le style). | Élaborer et mettre en œuvre des normes pour les enseignes publiques et les écrans vidéos | Approvision- nement et communications | 31 mars 2022 |
| Obstacles au niveau de l'information et des communications | Il se peut que les appels par interphone, les alertes d'incendie et les appels d'urgence générale ne soient pas communiqués efficacement dans tous les espaces. | Réaliser une vérification et identifier les problèmes potentiels Élaborer des recommandations à l'intention du comité de la haute direction aux fins de correction | Comité d'intervention en cas d'urgence | 31 mars 2022 |

Initiatives de suppression des barrières 2021 – 2025 -Mise à jour d'avril 2024

| Type de barrière | Problème/Préoccupation | Plan d'action | Responsabilité | Date d'achèvement prévue | Progrès réalisés en avril 2024 |
|------------------|---|--|--|--|--|
| L'attitude | Priorités concurrentes en raison de budgets et de charges de travail limités. | Fournir au groupe de Direction une formation annuelle de remise à niveau en matière de conformité à la LAPHO. | Coordinateur de l'Accessibilité | Chaque année avant le 31 mars | Réalisé chaque année |
| L'attitude | Manque de sensibilisation et de sensibilité à l'égard des personnes handicapées dans les zones d'accueil. (Réception, Enregistrement, | Fournir une formation sur l'accessibilité des services à la clientèle aux nouveaux | Gestionnaire d'Unité Gestionnaires | En cours - Dans le cadre de l'orientation de l'entreprise | Effectué au cours du processus de recrutement des nouveaux employés. |
| | Imagerie Diagnostique, Clinique de Physiothérapie et des Fractures, UMS, Chirurgie, Endoscopie et Dialyse) | membres du personnel d'accueil. Fournir une formation annuelle de remise à niveau sur l'accessibilité | d'Unité | Chaque année avant le 31 mars | Réalisé chaque année par le biais de Surge Learning. |

| | | des services à la | | | |
|----------------|-------------------------------|---------------------|------------------|------------------|----------------------|
| | | clientèle à | | | |
| | | l'ensemble du | | | |
| | | personnel de la | | | |
| | | réception. | | | |
| | Encombrement sur la | Élaborer et mettre | | | Réalisé. |
| Physique et | promenade près de la cage | en œuvre une | Gestion des | Dàs aus possible | |
| architecturale | d'escalier | norme pour les | Risques | Dès que possible | |
| | | aires de repos | | | |
| Physique et | Encombrement Périodique sur | Élaborer et mettre | Gestion des | Dès que possible | |
| architecturale | la promenade près du Tuck | en œuvre une | Risques | | |
| | Shop et de l'amphithéâtre | politique pour les | | | |
| | | événements | | | |
| | | périodiques de la | | | |
| | | promenade qui | | | |
| | | nécessitent | | | |
| | | d'autres mesures | | | |
| | | d'accessibilité | | | |
| Physique et | Encombrement dans les | Élaborer une | Gestionnaires de | En cours | Réalisé. Ajouté à la |
| architecturale | couloirs des unités cliniques | politique et des | Clinique, | | politique en |
| | | procédures visant | Risques et SST | | matière de |
| | | à réduire | | | glissades, de |
| | | l'encombrement | | | trébuchements et |
| | | | | | de chutes. |
| Physique et | Maintenance préventive et | Assurer l'entretien | Département de | En cours | Réalisé dès que |
| architecturale | d'urgence des éléments | des éléments | la maintenance. | | signalé. |
| | d'accessibilité et | physiques et | | | |
| | perturbations temporaires | architecturaux | | | |
| | | accessibles dans | | | |

| Physique et architecturale | Les cabines de toilettes accessibles manquent d'espace pour une personne en fauteuil roulant et une personne de soutien | les espaces publics Améliorer l'accessibilité des cabines au rez-de- chaussée | Comité d'Accessibilité | 31 mars 2022 | Réalisé. |
|----------------------------|--|---|---------------------------|---------------------|--|
| Physique et architecturale | Les exigences techniques énoncées dans la LAPHO sont respectées dans toutes les nouvelles constructions et/ou rénovations, dans tous les domaines pertinents, à savoir : | Veiller au respect des exigences réglementaires en matière de construction et de rénovation des espaces publics | Achats / Maintenance | En cours | Réalisé par de nouveaux projets de construction. |
| Physique et architecturale | Les portes de la promenade menant à l'Imagerie Diagnostique ne sont pas | Installer des dispositifs d'ouverture | Maintenance | 30 novembre 2022 | Pas encore réalisé. En cours |

14

| | équipées d'un système d'accès automatique. Pour les rendez- vous en dehors des heures ouvrables, il faut pousser deux séries de portes. | automatique des portes aux deux entrées de l'Imagerie Diagnostique sur Promenade | | | d'inscription sur la liste des priorités. |
|--|---|--|-----------------------------|--------------|--|
| Barrières à l'information et à la communication | La radiomessagerie n'est pas adaptée aux personnes malentendantes dans les services des Urgences, de l'Imagerie Diagnostique, de la Chirurgie d'un Jour et de la Clinique de Physiothérapie et des Fractures | Élaborer et mettre en œuvre un processus de notification approprié qui tienne compte du handicap du patient | Gestionnaires d'Unité | 31 mars 2022 | Pas complet. Envisager un système de notification par vibration et des écrans de télévision. Nous avons un système de numérotation électronique visuel dans le registre central et une nouvelle sonnette d'appel pour les infirmières. |
| Barrières à l'information et à la communication | La police de caractères de certains panneaux fabriqués par le service est inappropriée (taille et style de police). | Élaborer et mettre en œuvre des normes pour la signalisation publique et les écrans vidéo. | Achats et Communications | 31 mars 2022 | Discussion avec le service de la communication, qui organisera cet été des déjeuners-conférences sur la signalisation, les affiches et les enquêtes. Ils |

| | | | envisageront |
|--|--|--|----------------------|
| | | | également de |
| | | | créer un document |
| | | | d'orientation sur la |
| | | | signalisation. |